

MOBILITÉ

SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES JEUNES CHERCHEURS EN ONCOLOGIE

Contact
Mylène HONORAT
04 37 90 17 21
mhonorat@canceropole-clara.com

Table des matières

1. Définition du programme.....	3
2. Nature des demandes attendues et montants maximum accordés.....	3
3. Processus de sélection.....	4
3.1. Étapes de la procédure de sélection.....	4
3.2. Critères d'éligibilité.....	4
3.3. Critère de sélection.....	4
4. Modalités de soumission.....	5
5. Allocation des fonds, rapports technique et financier.....	5
5.1. Allocation des fonds.....	5
5.2. Rapport technique et financier.....	5

1. Définition du programme

La mobilité des chercheurs et chercheuses est source d'acquisition de nouvelles techniques, de nouveaux savoir-faire, et favorise l'émergence ou le renforcement de projets collaboratifs. Suite à ce constat, une partie du financement accordé par l'Institut National du Cancer (INCa) dans le cadre du programme 2018-2022 du Cancéropôle CLARA est consacré au soutien à la mobilité des jeunes chercheurs et chercheuses en oncologie, toute discipline confondue.

2. Nature des demandes attendues et montants maximum accordés

Le programme « Mobilité » vise ainsi à satisfaire 3 types de demandes de mobilité, issues de 3 populations différentes :

- les étudiant·e·s de deuxième année de Master souhaitant s'orienter vers des études doctorales et désirant assister à un congrès ou un colloque ;
- les jeunes chercheurs et chercheuses se rendant, dans le cadre de leurs travaux, dans un laboratoire étranger pour une mobilité inférieure à 2 mois ;
- les étudiant·e·s de médecine ou médecins engagé·e·s dans une thèse de science et se rendant, dans le cadre de leurs travaux, dans un laboratoire étranger pour une mobilité longue de plusieurs mois.

La subvention accordée couvre, selon les situations :

	Étudiant·e·s de 2 ^e année de Master	Jeunes chercheurs et chercheurs	Étudiant·e·s de médecine ou médecins engagé·e·s dans une thèse de science
	Participation à un congrès ou un colloque : • Frais d'inscription • Frais de déplacement • Frais d'hébergement ¹	Déplacement dans un laboratoire étranger : • Frais de déplacement • Frais d'hébergement ¹ • Frais d'alimentation ²	Déplacement dans un laboratoire étranger : • Frais de déplacement
Montant maximal alloué	500 €	2500 €	1000 €

¹ dans la limite de 100 €/nuit hors Île-de-France, et 120 €/nuit en Île-de-France, incluant le petit déjeuner

² dans la limite de 40 €/jour

3. Processus de sélection

3.1. Étapes de la procédure de sélection

- Les candidat·e·s fournissent au CLARA leur candidature au moins 3 mois avant le début de la mobilité et au moins une semaine avant la date de sélection des candidatures ;
- Le processus de sélection des candidatures est fixé au 30 des mois de mars, juin, septembre et décembre ou bien, si ce jour est non ouvré, au premier jour ouvré suivant ;
- Les candidat·e·s sont informé·e·s dans un délai de 2 semaines des résultats de la sélection.

3.2. Critères d'éligibilité

Les candidat·e·s doivent nécessairement :

- Développer un projet en cancérologie ;
- Être rattaché·e·s à un organisme (laboratoire de recherche, université...) situé sur le territoire du CLARA, c'est-à-dire en région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une subvention « Mobilité » du CLARA l'année précédant la demande, ou bien l'année en cours ;
- Avoir convenablement et entièrement rempli le formulaire de candidature correspondant à leur situation (cf. §2).

Par ailleurs, il est précisé que les expressions de « jeune chercheur » ou « jeune chercheuse » désigne les doctorant·e·s, post-doctorant·e·s, chercheur ou chercheuse vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans.

3.3. Critère de sélection

L'appel à candidatures place les demandes en situation de concurrence. Présideront aux choix des candidatures retenues :

- La cohérence et la pertinence scientifique de la candidature, au vu du profil et du projet du ou de la candidat·e ;
- L'adéquation entre la candidature et les thématiques prioritaires identifiées et soutenues par le CLARA, dans l'un des trois domaines d'innovation organisant la politique de soutien du CLARA (ou à l'interface de ceux-ci) ;
- Le nombre de subventions précédemment accordées à l'organisme de rattachement du ou de la candidat·e, étant entendu que le CLARA veille à soutenir un maximum d'organismes.

4. Modalités de soumission

Les demandes devront comporter tous les éléments demandés dans le formulaire de candidature. Les formulaires sont téléchargeables sur le site Web du CLARA, à l'adresse suivante : <https://www.canceropole-clara.com/appels-a-projets/mobilite/>

Le formulaire dûment complété ainsi que les éventuelles pièces jointes demandées sont à transmettre à Mylène HONORAT par voie électronique, à l'adresse mhonorat@canceropole-clara.com ; l'objet du courriel doit comporter le terme « mobilité ».

Les candidatures peuvent se faire à tout moment de l'année. Si une candidature est déposée moins d'une semaine avant une session de sélection (cf. §3.1), elle sera instruite lors de la session de sélection suivante.

5. Allocation des fonds, rapports technique et financier

5.1. Allocation des fonds

- Pour les étudiant·e·s de deuxième année de Master : les fonds seront versés après validation de la note de frais qui devra être transmise au CLARA à l'issue de la mobilité. À cette note devront être adjointes l'ensemble des pièces justificatives (billets de train, factures...) sans lesquelles le remboursement ne pourra avoir lieu.
- Pour les jeunes chercheurs et chercheuses, ainsi que pour les étudiant·e·s de médecine ou médecins engagé·e·s dans une thèse de science, les fonds seront alloués en deux fois, après signature d'une convention entre le CLARA et l'organisme de rattachement du bénéficiaire, selon la procédure suivante :
 - Un premier versement d'au moins la moitié des fonds alloués
 - Un deuxième versement d'un montant correspondant aux justificatifs présentés

En cas de non utilisation ou de non justification de tout ou partie du premier versement alloué, le Cancéropôle CLARA demandera la restitution des fonds.

5.2. Rapport technique et financier

- Pour les étudiant·e·s de deuxième année de Master : dans un délai de 1 mois après la date de fin de mobilité, devront être fournis au CLARA :
 - L'attestation de présence à l'événement pour lequel la subvention a été accordée
 - La note de frais dûment complétée ainsi que les pièces justificatives
 - Un court rapport, dont le modèle est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.canceropole-clara.com/appels-a-projets/mobilite/>
- Pour les jeunes chercheurs et chercheuses, ainsi que pour les étudiant·e·s de médecine ou médecins engagé·e·s dans une thèse de science : un rapport, disponible sur le site internet du Cancéropôle CLARA (<https://www.canceropole-clara.com/appels-a-projets/mobilite/>) et comprenant des informations techniques sur le travail effectué, devra être fourni dans un délai de 1 mois après la date de fin de mobilité. Il devra être accompagné d'une annexe financière justifiant des dépenses engagées et dûment certifiée par le comptable public (à défaut de comptable public, par le représentant légal de l'établissement bénéficiaire des fonds).

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes
Bâtiment Domilyon - 5^e étage
321, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél.: 04 37 90 17 10

www.canceropole-clara.com



Sous l'égide de la

